

EXPERTsuisse se réjouit du soutien apporté au modèle moderne de temps de travail annuel, avec protection de la santé renforcée

EXPERTsuisse compte plus de 8000 membres individuels (personnes physiques) et plus de 800 entreprises membres. Pour tous, leur modèle d'affaires est centré sur l'humain parce que c'est le temps et le savoir de celui-ci qui permettent de résoudre les problèmes des clients. C'est pourquoi EXPERTsuisse a adopté une position qui représente l'intérêt équilibré des employés et des employeurs. Le délai de consultation correspondant a expiré le 4 décembre 2018. La modernisation de certains points de la loi sur le travail bénéficie d'un large soutien de la part de différents cercles.

Le monde du travail actuel a besoin d'une loi sur le travail moderne reposant sur un modèle de temps de travail annuel. Celui-ci devrait permettre aux dirigeants et spécialistes jouissant déjà d'une grande autonomie (15-20% des actifs) de travailler de manière encore plus autonome et flexible. Ce, non pas autant qu'ils le souhaitent, comme c'est le cas des indépendants, mais dans des limites claires de temps de travail maximums annuels, mensuels, hebdomadaires et quotidiens. En outre, la protection de la santé doit être modernisée et passer de l'époque de la révolution industrielle au monde du travail moderne. Tous ces aspects sont garantis par l'initiative parlementaire Graber. Par conséquent, celle-ci bénéficie également d'un large soutien de la part des associations d'employés. En effet, elle concilie mieux vie privée et vie professionnelle, réduit la discrimination liée au temps partiel et limite le nombre d'heures supplémentaires maximums possibles à 170 en fin d'année, comme c'est le cas actuellement. Celles-ci peuvent être compensées par du temps libre ou financièrement avec un supplément de 25%. Il ne s'agit pas de travailler plus, mais avec plus de flexibilité.

Si vous soutenez cette demande et souhaitez agir comme agent multiplicateur, n'hésitez pas à nous contacter (marius.klauser@expertsuisse.ch, 058 206 05 10).